

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-110-1906 nommant M. Séré, commis de 2e classe des Affaires Indigènes des de la Côte Francaise des Somalis.

n° 12-110-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 décembre 1905

Numéro JO
n° 110 du 01/01/1906

Date du numéro
1 janvier 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu de décret du 6 avril 1900 portant organisation du personnel des affaires indigènes aux colonies

Vu les décisions du 15 novembre 1904 et 16 août 1905, concernant M. Séré, écrivain auxiliaire au secrétariat général

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 1906 et les nécessités du service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Séré, Joseph, gradué en droit, écrivain auxiliaire au Secrétariat Général et nommé commis de deuxième classe des Affaires Indigènes à la Côte Française des Somalis, Il aura droit en cette qualité à une solde annuelle de 2.500 francs se décomposant comme suit : Solde d'Europe.....1.250 francs Supplément colonial.....1.250 francs

Art. 2

— Le présent arrêté, qui aura son effet à compter du 1er janvier 1906, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ORMIÈRES.